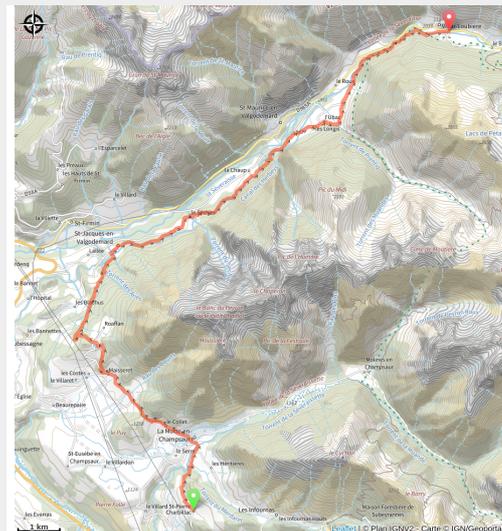
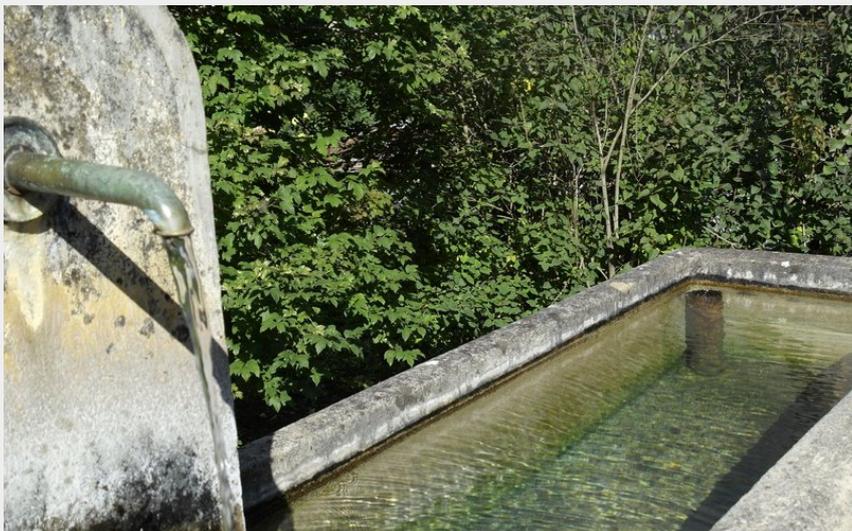


Etape 2 : Charbillac - Villar-Loubière

CC Champsaur-Valgaudemar - Saint-Bonnet-en-Champsaur



Source peu après le lieu-dit les Garrets (976 m) (CDRP05)

Une étape de transition pour ce parcours qui mène du Champsaur au Valgaudemar. Long de 21 km, l'itinéraire se partageant entre sentiers, pistes ou routes goudronnées. Il traverse les derniers villages du Champsaur (Charbillac, La Motte) puis après le lac de Roaffan, contourne la montagne du Peyron pour entrer sur l'Ubac du Valgaudemar et atteindre Saint-Jacques. La suite du parcours se déroule entièrement à l'ubac du Valgaudemar, à l'ombre de la montagne du Petit Chaillol et des crêtes abruptes du versant sud de cette vallée encaissée. Le sentier, bordé d'arbres aux essences variées, longe sur plusieurs kilomètres le canal d'irrigation des Herbeys, traverse plusieurs hameaux, et rejoint la Séveraisse avant d'arriver près de Villar-Loubière.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 6 h 30

Longueur : 21.6 km

Dénivelé positif : 518 m

Difficulté : Facile

Type : Étape

Itinéraire

Départ : Charbillac

Arrivée : Villar-Loubière

Balisage :  GRP

Communes : 1. Saint-Bonnet-en-Champsaur

2. La Motte-en-Champsaur

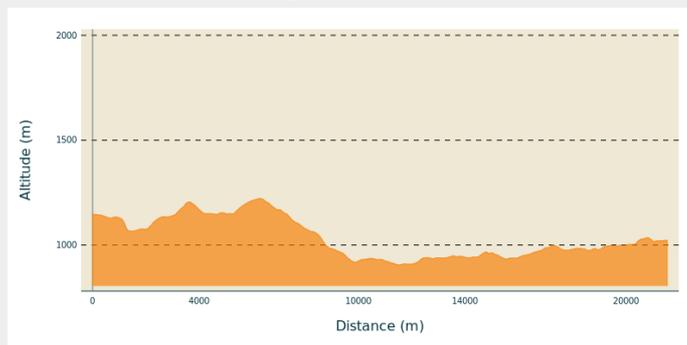
3. Aubessagne

4. Saint-Jacques-en-Valgodemard

5. Saint-Maurice-en-Valgodemard

6. Villar-Loubière

Profil altimétrique



Altitude min 905 m Altitude max 1222 m

Après le hameau de Charbillac, la route se change rapidement en piste en direction de La Motte (40 mn). Quitter la piste sur la gauche pour un sentier qui descend dans une forêt de hêtres jusqu'à une passerelle sur la Séveraisette. Le sentier longe ensuite la station d'épuration de La Motte. De là, il faut continuer sur la piste à droite (attention de ne pas se perdre) pour arriver au hameau des Pascaux. Poursuivre sur la route goudronnée jusqu'à La Motte en Champsaur, village étoilé adossé à la montagne de Paluéou.

A la sortie nord du village, laisser à droite la route qui mène à Moline en Champsaur pour prendre à gauche la direction du Collet. Au Collet (1170 m, fontaine et gîte de Mourière) prendre la piste à la sortie du hameau vers le col du Collet (1207 m) puis la continuer en direction du lac de Roaffan.

Le trajet jusqu'au lac (2,7 km) traverse plusieurs hameaux (Les Courts, Le Brusq, Le Maisseret) tantôt sur route goudronnée, tantôt sur piste. Le petit lac artificiel de Roaffan, réservoir destiné à l'irrigation, offre une halte reposante avec ses tables de pique-nique ombragées face aux montagnes du Dévoluy.

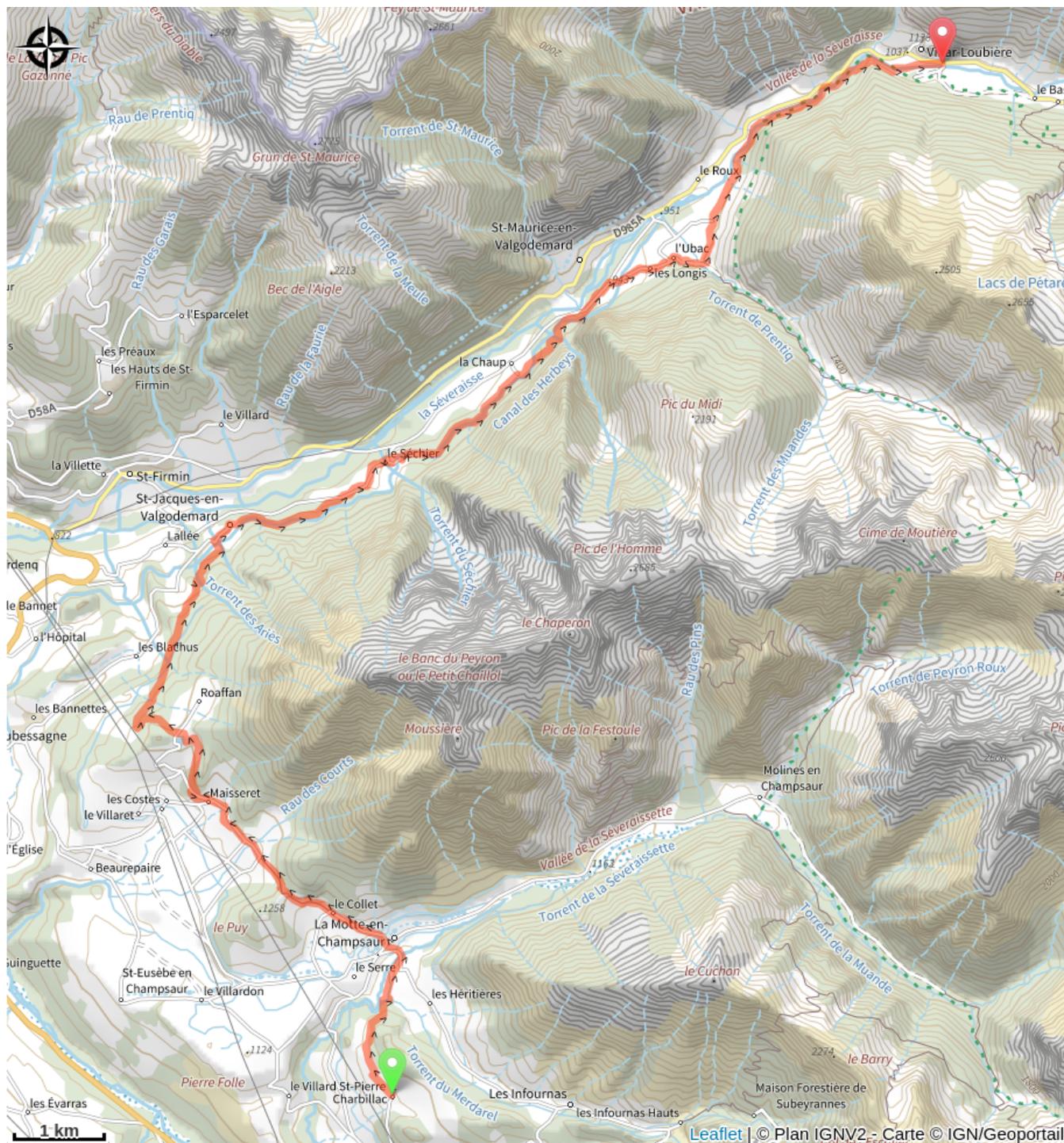
Le GR contourne le lac le long des tables de pique-nique, traverse la route puis part vers la droite sur le sentier de la Valgaude jusqu'au hameau des Blacchus (1070 m). Prendre la piste à droite dans un virage en direction de Saint-Jacques. Au panneau « piste de Font Salée » (980 m), le GR n'est pas signalé, il faut suivre la direction Tour de l'Allée. Au carrefour d'Entrepierre (970 m), prendre la piste à droite, puis très vite un petit sentier à gauche qui chemine dans le bois avant d'atteindre Comas (950 m). Quitter le sentier et prendre la piste à gauche jusqu'au carrefour de Comas (930 m) où l'on rejoint la route goudronnée. Après une centaine de mètres, arrivée au village de Saint-Jacques en Valgaudemar où le regard est attiré au loin par l'Olan. Les hébergements (gîtes et chambres d'hôtes) sont pour la plupart situés dans des hameaux de la commune : L'Allée, Les Paris, Les Blacchus.

La suite du parcours se fait en haut du village de Saint-Jacques en Valgaudemar (925 m) près de la fontaine, en direction du Séchier. Très vite la piste rejoint le canal des Herbeys qu'elle va longer sur deux kilomètres sous une belle forêt de hêtres. Cet ouvrage remarquable, construit au 18ème siècle sous l'impulsion du seigneur des Herbeys, est destiné à l'irrigation du plateau d'Aubessagne sur les communes de

Saint-Maurice et Chauffayer. Long de 28 km, il est émaillé de tunnels et de ponts. Toujours utilisé de nos jours, il est entretenu chaque année par ses utilisateurs.

Au panneau des Appras (910 m), prendre la route goudronnée à droite jusqu'au hameau du Séchier. Le traverser entièrement et tourner à droite après le pont à la sortie du village en direction de Lachaup. La route fait place à une piste qui rejoint le canal des Herbeys et le longe à nouveau jusqu'au hameau de Lachaup (940 m). Le sentier passe au-dessus du hameau mais le détour vaut le coup pour admirer la petite place du village avec sa chapelle, sa fontaine et ses maisons typiques de montagne. La piste continue en forêt en direction de l'Ubac. A Cloragne (940 m), quitter la piste pour prendre à droite la route goudronnée ; passer devant le hameau des Barrengears où se trouve l'hôtel « Val des Sources », accueillant, avec sa piscine et sa pêche à la truite. Continuer la route jusqu'au hameau de l'Ubac, bien nommé... A la sortie du hameau, quitter la route devant l'hôtel « Au ban de l'ours » et prendre la piste jusqu'à une passerelle qui enjambe le torrent de Prentiq et ses petites cascades moussues. A droite après la passerelle on peut s'arrêter à un point d'information du parc national des Ecrins sur l'Ubac et le vallon de Prentiq. Continuer à gauche sur le joli sentier bordé de murets de pierres moussues. Sentier, route, piste se succèdent jusqu'à Pont Chevrier (1000 m) en bordure de la Séveraisse. Ne pas emprunter la passerelle et rester sur la piste en rive gauche de la Séveraisse. Au carrefour suivant, les lames du panneau directionnel sont effacées et le balisage peu visible. Emprunter la piste à droite qui mène jusqu'au camping de la Gravière et le contourner par la gauche jusqu'au panneau de Chaussiaret (1028 m). C'est le point de départ de l'étape suivante vers La Chapelle-en-Valgaudemar. Pour aller visiter le village de Villar-Loubière, tout proche, emprunter la passerelle sur la Séveraisse et prendre à gauche la route goudronnée sur 500 m. Au village, le moulin rénové se visite et deux gîtes peuvent permettre de faire étape.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Faucon pèlerin

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification du Faucon pèlerin.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Faucon pèlerin en période de nidification sont principalement le vol libre et les pratiques verticales ou en falaise, comme l'escalade ou l'alpinisme. Merci d'éviter cette zone !

En cas de survol merci de rester au-dessus de 2010m d'altitude à une distance de 300m sol.

Aigle royal

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification de l'Aigle royal

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec l'Aigle royal en période de nidification sont principalement le vol libre et les pratiques verticales ou en falaise, comme l'escalade ou l'alpinisme. Merci d'éviter cette zone ! Et de privilégier un survol de la zone à une distance de survol de 300m sol soit à une altitude minimale de 1920m.

Circaète Jean-le-Blanc

Période de sensibilité : Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification du Circaète-Jean-le-Blanc

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Circaète-Jean-le-Blanc en période de nidification sont principalement les pratiques aériennes comme le vol libre

ou le vol motorisé.

Attention le survol motorisé dans la zone cœur Parc National des Écrins est interdit en-dessous de 1000m sol et une réglementation spécifique s'applique au survol non-motorisé.

Voir la réglementation pour les survols non-motorisés : <https://www.ecrins-parcnational.fr/les-survols-non-motorises>

Voir la réglementation pour les survol motorisés : <https://www.ecrins-parcnational.fr/les-survols-non-motorises>

Circaète Jean-le-Blanc

Période de sensibilité : Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre

Contact : Parc National des Écrins

Julien Charron

julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification du Circaète-Jean-le-Blanc

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Circaète-Jean-le-Blanc en période de nidification sont principalement les pratiques aériennes comme le vol libre ou le vol motorisé.

Merci d'essayer d'éviter la zone ou de rester à un distance minimale de 300m sol quand vous la survolez soit 1780m d'altitude !